

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2013

2012/0335(NLE) - 28/02/2013

Les ministres se sont mis d'accord sur **une orientation générale** confirmant que les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, adoptées en 2010, **resteront inchangées pour 2013**.

Les domaines prioritaires recensés dans les lignes directrices sont les suivants :

- accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi;
- développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent;
- promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Cette approche sera formellement adoptée une fois que le Conseil européen de mars aura adopté ses conclusions sur l'emploi.